

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 18 MARS 2024 – N° AR-VS05-0000000924

COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM) porte à la connaissance du public que M. Raphaël Christian Lucien Grima, à Genève, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: Rue Centrale 64, 3963 Crans-Montana ; parc. 41
Enseigne	: Taqueria Los Cuñados
Prestations	: Mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou emporter
Horaires	: 09h00 – 01h00
Début de l'activité	: Dès autorisation communale
Employeur	: Los Cuñados Sàrl

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM), Service du commerce et des patentes, Route de la Moubra 66, 3963 Crans-Montana, dans les 30 jours suivant la présente publication.

Expiration du délai : 17.04.2024

Crans-Montana, le 18.03.2024

Le Service des Patentes